



INCOME SECURITY ADVOCACY CENTRE
Centre d'action pour la sécurité du revenu

incomesecurity.org

2019/20

RAPPORT ANNUEL

> NOTRE MISSION

Défendre les intérêts et les droits systémiques des Ontariens à faible revenu qui dépendent des programmes de sécurité du revenu et d'emplois précaires peu rémunérés.

> QUI NOUS SOMMES ET CE QUE NOUS FAISONS

Le Centre d'action pour la sécurité du revenu (CASR) est une clinique juridique spécialisée au sein du système de cliniques juridiques communautaires en Ontario. Nous sommes entièrement financés par l'Aide juridique Ontario pour faire progresser les droits, les intérêts et les préoccupations systémiques des Ontariens à faible revenu en matière de sécurité du revenu, ce qui comprend à la fois les programmes de prestations de revenu et les mesures de protection de l'emploi. Fondée en 2001, notre clinique juridique est la seule en Ontario à se consacrer entièrement à la défense systématique des droits en matière de sécurité du revenu.

Nous réalisons notre travail en utilisant quatre stratégies principales : les litiges portant sur les causes types, la réforme politique et juridique, l'organisation communautaire et la fourniture de matériel d'éducation et de formation au public.

Nous sommes gérés par un conseil d'administration communautaire qui comprend des représentants de toutes les régions de Ontario. Notre conseil d'administration comprend des travailleurs des cliniques juridiques, des personnes à faible revenu, des universitaires et des intervenants. Il compte également des représentants de communautés autochtones, de communautés racialisées, de personnes handicapées et de bénéficiaires de programmes de prestations de soutien du revenu.

Nous travaillons en étroite collaboration avec plus de 60 cliniques juridiques communautaires, ayant à la fois un mandat local et provincial, pour appuyer tous les jours des Ontariens à faible revenu qui font face à des défis.

Nous travaillons également de concert avec d'autres groupes et organismes de défense des droits. Nos analyses et nos recommandations s'appuient sur des consultations continues auprès des Ontariens à faible revenu, de nos partenaires et d'autres intervenants œuvrant dans la lutte contre la pauvreté, ainsi que sur des renseignements fournis par ceux-ci.

> **MESSAGE DE LA
PRÉSIDENTE DU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

L'année écoulée a été difficile pour le CASR et elle s'est certainement achevée sur une note peu reluisante en raison de la pandémie de COVID-19.

Le conseil d'administration du CASR a dû prendre des décisions très difficiles au cours de la dernière année, comme l'ont fait de nombreuses cliniques, surtout en raison des compressions budgétaires réelles et prévues imposées par le gouvernement actuel de l'Ontario (12,5 % au départ et 25 % prévus). Malheureusement, nous avons dû licencier du personnel précieux pour éviter un déficit prévu.

Bien que ces décisions du conseil aient été extrêmement difficiles, elles n'ont été prises qu'après une discussion minutieuse et réfléchie au sein d'une équipe cohérente. La grande majorité des décisions du conseil ont été prises à l'unanimité.

En outre, ces décisions sont des mesures temporaires visant à assurer la survie du CASR jusqu'à ce que nous disposions des ressources nécessaires pour reconstituer complètement notre équipe du personnel. Le conseil d'administration du CASR s'engage pleinement à s'acquitter de son mandat, qui consiste à fournir du soutien et de la direction au système de cliniques et à l'ensemble de la collectivité dans les domaines suivants : la sensibilisation et le développement communautaire, la recherche sur le droit et les politiques, les litiges systémiques et la réforme du droit.

En effet, nous avons commencé à rebâtir le CASR avec l'accueil d'Elena Koneva en tant que nouvelle directrice de bureau permanente. Nous sommes également très chanceux d'avoir accueilli Yola Grant à titre de directrice générale par intérim à temps partiel. Les compétences juridiques et la sagesse de Yola ont fait partie intégrante des progrès du CASR au cours de la dernière année. Le conseil d'administration du CASR poursuit sa recherche d'un directeur général permanent à temps plein. La COVID-19 a présenté quelques obstacles dans cette démarche, mais nous persévérons pour y parvenir.

Je tiens à remercier le personnel du CASR qui nous a quitté au cours de la dernière année : David Bush, Marie Chen, Jackie Esmonde, Leandra Louis, Liz Walker et Karin Baqi. Vous avez apporté une contribution importante au CASR, au système de cliniques et aux Ontariens.

Nous avons également fait nos adieux à certains membres estimés du personnel de gestion : Lauren Evans (directrice générale par intérim), Mary Marrone (directrice de la défense des intérêts et des services juridiques depuis 12 ans) et Lily Manea (directrice de l'administration).

Et, bien sûr, je voudrais remercier les membres du personnel qui continuent à travailler au sein du CASR, c'est-à-dire notre réceptionniste, adjointe administrative et « bras droit » depuis huit ans, Lorna Martin, Arash Ghiassi (avocat boursier de la Yale University) et Nabila Qureshi (avocate-conseil à l'interne). Votre travail permet au CASR de progresser chaque jour.

Ce qui suit dans le présent rapport annuel témoigne du fait que, malgré les compressions budgétaires et les pandémies, le personnel, la direction et le conseil d'administration du CASR demeurent résolus à améliorer l'accès à la justice pour les Ontariens à faible revenu.

Je vous remercie.
Jenny Gullen, présidente
Conseil d'administration du CASR

> MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

J'ai eu le privilège de me joindre au CASR en juillet 2019 pour servir les collectivités économiquement vulnérables de l'Ontario et pour atteindre un objectif personnel de retour au travail qui avait initialement motivé ma poursuite d'une carrière dans le domaine du droit.

Le CASR a également accueilli deux autres membres importants de notre équipe : Arash Ghiassi à titre d'avocat (Yale Public Interest Fellowship, financé par la Yale Law School) et Elena Koneva (une administratrice chevronnée du secteur des arts) en tant que gestionnaire de bureau.

L'un de mes premiers défis a été d'aider le conseil d'administration à élaborer des plans pour survivre à une réduction budgétaire de 25 % imposée par le gouvernement provincial. Le CASR ainsi que d'autres cliniques ont officiellement demandé à l'Aide juridique Ontario (AJO) de réviser la forte réduction. Le CASR a partiellement réussi dans sa démarche et a appris en décembre que la réduction avait été ramenée à 12,5 %. Avec le soutien du personnel et des directeurs, nous avons pu clore l'exercice financier sans déficit, tout en respectant les droits des employés qui ont été déplacés dans le cadre de l'ajustement budgétaire. Les directeurs ont également contribué à réduire les dépenses en annulant les réunions en personne et en gardant des postes vacants pendant qu'une réduction de l'effectif du conseil d'administration était à l'étude.

Bien que l'année ait été éclipsée par les effets directs et indirects d'une réduction budgétaire importante, le personnel a fait preuve d'une grande résilience et a continué de travailler avec enthousiasme pour s'acquitter du mandat de la clinique. Cela a été particulièrement manifeste pendant la période de la pandémie lorsque le CASR s'est mis à la tâche pour guider le système de cliniques et le public sur les subtilités de la Prestation canadienne d'urgence et sur le besoin préexistant d'améliorer les programmes de sécurité du revenu.

Au cours de mes premiers mois en poste, le CASR a notamment réussi à maintenir la Prestation transitoire pour enfants (230 \$ par enfant par mois) qui, selon les estimations, touchait 32 000 enfants en Ontario. Une note détaillée au procureur général dans laquelle on énonçait les arguments fondés sur la Charte que nous avons l'intention de porter devant les tribunaux en plus des activités de lobbying à l'échelle municipale dans l'ensemble de la province ont persuadé le gouvernement provincial de faire marche arrière. On a annulé les réductions des prestations pour enfants qui devaient entrer en vigueur le 1er novembre 2019!

Le CASR a continué de critiquer les mesures prises par le gouvernement ainsi que le rapport de la vérificatrice générale et de présenter simul-

tanément des propositions au gouvernement portant sur les priorités budgétaires et le maintien de l'accès aux prestations d'invalidité. Les avocats du CASR ont également continué de participer activement aux interventions des tribunaux d'appel. Dans l'affaire Uber c. Heller, le CASR a réussi à faire reconnaître au tribunal que les travailleurs à la demande peuvent être contraints de signer des contrats abusifs. Étant donné que l'économie à la demande continue de se développer et que les « applis » maintiennent les travailleurs à distance de l'organisation dans le cadre de leur travail, cela représente une victoire importante permettant de garantir aux travailleurs l'accès aux normes minimales de rémunération, etc.

L'exercice 2019-2020 a également été une année décisive de transition du personnel du CASR avec le départ de ses deux codirecteurs (pour les services juridiques et les services administratifs). Parmi les employés, un avocat et un analyste des politiques de longue date ont également démissionné pour des raisons personnelles, tandis

que d'autres sont partis à la suite de l'insécurité provoquée par l'annonce de la réduction de 25 % du budget.

Aux difficultés en matière de finances et de personnel s'ajoutent les messages incohérents que l'a communiqués au système de cliniques. Cette incohérence et cette incertitude ont entraîné la suspension temporaire des activités de plaidoyer et d'organisation des politiques du CASR. La réduction subséquente de moitié de la compression budgétaire et la levée d'une directive de l'AJO ont permis au CASR de réintroduire le poste d'analyste des politiques et d'en faire l'annonce afin d'appuyer une partie importante du travail du CASR et d'autres cliniques liées aux relations gouvernementales et au suivi des développements sur l'élimination de la pauvreté.

À l'approche de sa 20^e année de constitution en société, le CASR a relevé le défi d'une importante réduction budgétaire, la première de son histoire. En parallèle, à la suite des décisions difficiles en matière de personnel qui ont été prises pour équilibrer le budget, le conseil d'administration du CASR a également été contraint de relever un défi de gouvernance. J'ai apprécié le fait que les directeurs étaient unis dans leur volonté d'agir entant qu'intendants de la clinique et qu'ils aient entrepris le travail important de répondre aux préoccupations des anciens employés et des employés actuels d'autres cliniques, entre autres, qui craignaient que le CASR ne s'écarte de son mandat. J'ai eu l'honneur d'appuyer le travail du conseil d'administration dans l'élaboration d'une politique sur l'adhésion comme mesure prudente en réponse au désir des personnes concernées d'établir une relation avec le CASR dans leur intérêt mutuel.

La crise budgétaire a incité le conseil d'administration à renforcer ses comités et à assurer la gérance, surtout dans les domaines des finances, de la négociation collective, du recrutement de cadres supérieurs et de la mise à jour des règlements administratifs. Les innombrables heures que tous les directeurs du conseil d'administration ont consacrées à leurs fonctions de membres de la direction, des finances, des ressources humaines et des relations de travail, ainsi que des comités de développement et de nomination du conseil d'administration, m'ont beaucoup impressionné.

J'ai bon espoir que le CASR relèvera les défis persistants de l'incertitude pendant cette période de pandémie et qu'il continuera d'intensifier les points de vue et les préoccupations des communautés défavorisées et à faible revenu dans les politiques gouvernementales et devant les tribunaux. Ce fut un honneur et un privilège de travailler avec des employés dévoués qui ont accepté de travailler à distance sans sourciller et qui ont été indéfectibles dans leur engagement à fournir des réponses opportunes, pertinentes et perspicaces aux mesures prises par le gouvernement. La pandémie offrira probablement une occasion fructueuse aux divers organismes gouvernementaux d'avoir recours à un régime de soutien du revenu de base plus cohésif et plus durable. En outre, je m'attends à ce que le CASR fasse preuve de leadership dans le secteur du droit des pauvres au fil de ces débats.

Enfin, je tiens à exprimer mes remerciements et ma reconnaissance envers le personnel du CASR qui m'a accueilli et soutenu au cours de mon année de service à la collectivité. J'adresse également un merci particulier au Centre ontarien de défense des droits des locataires pour son appui continu au CASR.

Yola Grant



NOTRE TRAVAIL AU COURS DE L'EXERCICE 2019-2020

MAINTIEN DE LA PRESTATION TRANSITOIRE POUR ENFANTS

La Prestation transitoire pour enfants (PTE) offre jusqu'à 230 \$ par enfant aux bénéficiaires d'aide sociale en Ontario qui ne reçoivent pas de prestations fiscales (fédérales ou provinciales) pour enfants. Cela comprend de nombreuses familles avec des nouveau-nés, des familles qui subissent une baisse soudaine de leur revenu en raison d'une perte d'emploi, des demandeurs d'asile et des femmes financièrement dépendantes qui quittent leur ménage à cause de violence familiale.

Le CASR a tiré la sonnette d'alarme pour la première fois en mai 2019 au sujet des projets du gouvernement de l'Ontario visant à annuler la PTE, ce qui aurait laissé 16 000 familles à faible revenu sans argent chaque mois pour se payer, entre autres, de la nourriture, des vêtements, des couches et des préparations pour nourrissons.

Les bénéficiaires, les cliniques juridiques communautaires et les partenaires communautaires de toute la province ont pris ensemble des mesures contre l'annulation de la PTE et ont travaillé en étroite collaboration avec les municipalités. La victoire en fin de compte souligne l'importance de la mobilisation des collectivités relative aux questions qui touchent les Ontariens à faible revenu.

Le gouvernement de l'Ontario avait prévu d'annuler la PTE à compter du 1er novembre 2019. En septembre 2019, le CASR a avisé le gouvernement qu'il contesterait l'annulation en vertu de la Charte.

L'annulation aurait été discriminatoire à l'égard des enfants, des femmes et des migrants. Elle aurait porté atteinte aux droits des enfants à la vie et à la sécurité et aurait constitué un traitement cruel et inhabituel contraire à la Charte. En octobre, le gouvernement a annoncé qu'il n'irait pas de l'avant avec l'annulation prévue.

INTERVENTIONS D'INTÉRÊT PUBLIC

➤ **Accès à la justice pour les travailleurs précaires peu rémunérés : l'affaire Uber c. Heller**

En Ontario, si votre employeur refuse de vous payer le salaire minimum ou qu'il viole vos autres droits en matière d'emploi, vous pouvez avoir recours aux tribunaux judiciaires ou communiquer avec le ministère du



NOTRE TRAVAIL AU COURS DE L'EXERCICE 2019-2020

Travail. Votre employeur peut-il toutefois vous faire signer un accord pour renoncer à ce droit?

Le 6 novembre 2019, la Cour suprême du Canada a entendu l'affaire des chauffeurs d'Uber qui ont été contraints d'accepter une « convention d'arbitrage obligatoire » lorsqu'ils se sont inscrits pour devenir chauffeurs sur l'application Uber. Selon Uber, cela signifiait que les chauffeurs avaient renoncé au droit de se plaindre au gouvernement en cas de litige avec l'entreprise. Ils devaient autrement se présenter devant un décideur privé à Amsterdam dans le cadre d'un processus à la fois secret et coûteux.

Le CASR et les Parkdale Community Legal Services (PCLS) ont travaillé en collaboration pour intervenir dans l'affaire afin de faire valoir que le droit des travailleurs de saisir la justice au sein de nos institutions publiques ne peut être renoncé légalement ou privatisé. Sinon, les employeurs pourraient contourner les lois de l'Ontario qui garantissent les droits en milieu de travail. Dans ses plaidoiries devant la Cour, l'avocate du CASR, Nabila Qureshi, a souligné l'importance de l'accès à la justice pour les travailleurs précaires à faible salaire que nous servons.

Le 26 juin 2020, la Cour suprême a rendu sa décision révolutionnaire dans cette affaire. La décision a penché pour les chauffeurs d'Uber et a répondu à certaines des préoccupations du CASR et des PCLS au sujet de l'accès à la justice. La majorité des juges a estimé que la convention d'arbitrage obligatoire était injuste ou « abusive » et qu'elle ne pouvait être maintenue, compte tenu de la relation inégale d'Uber avec ses chauffeurs.

Ce jugement permet aux travailleurs de contester plus facilement des ententes injustes qui leur sont imposées. Pour démontrer qu'un accord est abusif, les travailleurs n'auront plus besoin de prouver que leur employeur a sciemment profité du statut vulnérable du travailleur.

GARANTIR L'ACCÈS AUX PRESTATIONS D'INVALIDITÉ

➤ **Accès au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH)**

Dans l'affaire M.C. c. POSPH, le CASR a collaboré avec les Services juridiques communautaires d'Ottawa dans le cadre d'un appel d'une décision du Tribunal de l'aide sociale refusant à une personne l'accès aux



NOTRE TRAVAIL AU COURS DE L'EXERCICE 2019-2020

prestations du POSPH. Nous avons soutenu que le Tribunal avait rejeté à tort la preuve psychiatrique et qu'il avait appliqué le mauvais critère juridique.

La Cour divisionnaire de l'Ontario a accueilli l'appel en mai 2019 dans une excellente décision qui précise le moment où le Tribunal de l'aide sociale doit tenir compte de la preuve médicale réalisée après le début de l'appel. L'affaire établit un précédent important et utile en faveur des bénéficiaires du POSPH.

> Défendre la définition du handicap

En novembre 2018, le gouvernement de l'Ontario a annoncé une proposition visant à modifier la définition du handicap utilisée pour déterminer qui est admissible au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH). Un tel changement pourrait rendre de nombreux Ontariens à faible revenu non admissibles au POSPH. Ils devraient plutôt compter sur le programme Ontario au travail qui offre beaucoup moins d'argent en prestations.

Le gouvernement avait annoncé que de plus amples renseignements sur ce changement proposé seraient communiqués en hiver 2019 et le CASR s'est donc mis au travail. Nous avons réuni une vaste coalition d'organisations, y compris des bénéficiaires d'aide sociale, des fournisseurs de soins de santé, des cliniques juridiques et d'autres, pour nous y opposer. Le groupe, appelé « Defend Disability » (À la défense du handicap), a publié une lettre ouverte en octobre 2019 demandant au gouvernement d'abandonner son projet visant à modifier la définition du handicap et a plaidé avec succès auprès des municipalités de la province pour dénoncer le changement.

Pendant la Journée internationale des droits de la personne, le 10 décembre, le CASR a participé à une conférence de presse organisée par Defend Disability à Queen's Park pour exhorter le gouvernement provincial à protéger le droit des personnes handicapées à un niveau de vie adéquat. Le CASR a demandé que les prestations du POSPH soient augmentées, et non restreintes davantage. La conférence de presse a également répondu au rapport fondamentalement erroné de la vérificatrice générale de l'Ontario sur le POSPH, qui s'appuyait sur des hypothèses erronées et perpétuait la stigmatisation selon laquelle les bénéficiaires du POSPH ne méritent pas vraiment de recevoir de l'aide.



NOTRE TRAVAIL AU COURS DE L'EXERCICE 2019-2020

Face à cette résistance, le gouvernement a retiré son projet visant à restreindre la définition du handicap pour l'instant. Il n'a cependant pas confirmé que ce changement ne se produirait pas dans l'avenir. Bien que nous ayons remporté une victoire temporaire, nous devons poursuivre notre plaidoyer.

PROTECTION DES DROITS DES TRAVAILLEURS

> Plaidoyer et organisation

Le CASR continue de militer pour l'amélioration des droits des travailleurs partout en Ontario. Nous appuyons depuis longtemps la campagne « Fight for \$15 and Fairness » (campagne de lutte pour un salaire minimum de 15 \$), un mouvement dirigé par les travailleurs qui a réalisé des réformes significatives des normes d'emploi en 2017. En 2018, le gouvernement de l'Ontario a annulé bon nombre de ces réformes, mais le travail important de la campagne n'a pas été en vain. Il a finalement mené à des réformes majeures en 2019 pour les employés sous réglementation fédérale à travers le Canada, notamment l'introduction de jours de congé de maladie payés et de mesures de protection en matière d'horaires de travail. Ce succès à l'échelle fédérale établit un important précédent auquel l'Ontario et les autres provinces du Canada doivent faire face et emboîter le pas.

Le CASR continue de collaborer avec des cliniques et d'autres organismes pour améliorer les conditions de travail en Ontario. Le Workers' Rights Action Group (WRAG) (Groupe d'action pour les droits des travailleurs), un groupe interclinique axé sur le droit du travail, a été un vecteur important de défense des droits et de consultation auprès des cliniques de l'Ontario sur les problèmes auxquels ses clients sont confrontés. Le CASR a aidé à organiser la conférence annuelle 2009 du WRAG, qui a réuni des travailleurs en service social individualisé de partout en Ontario pour transmettre des formations sur le droit du travail et des stratégies d'organisation. Entre-temps, en janvier 2020, le CASR a commencé à siéger au conseil consultatif dans le cadre du projet #AndMeToo de la Barbra Schlifer Commemorative Clinic. Il s'agit d'une initiative qui vise à accroître l'accès à la justice pour les femmes occupant un emploi précaire et qui ont été victimes d'agression sexuelle ou de harcèlement sexuel en milieu de travail, en mettant l'accent sur les femmes au sein des collectivités mal desservies.



NOTRE TRAVAIL AU COURS DE L'EXERCICE 2019-2020

> Service social individualisé

Le CASR a travaillé sur un certain nombre de causes types importantes en droit du travail. Il a collaboré avec les Flemingdon Community Legal Services pour représenter une travailleuse migrante qui était employée par une entreprise de nettoyage et qui était en poste dans un centre communautaire de Toronto. Elle a subi un mauvais traitement de la part de son employeur avant d'être licenciée sans préavis raisonnable. L'affaire a été réglée avec succès et, grâce aux initiatives communautaires, le centre communautaire n'a plus recours aux services de l'entreprise de nettoyage.

Le CASR a travaillé en collaboration avec les Scarborough Community Legal Services pour représenter un travailleur d'une entreprise de construction en poste depuis plus de deux décennies avant d'être brusquement congédié sans préavis. Il louait également un logement de la société, mais il l'a perdu à la suite de son licenciement. L'affaire portait sur des questions de droit à un préavis raisonnable pour les entrepreneurs dépendants. Après avoir intenté un procès pour congédiement injustifié devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario, l'affaire a été réglée avec succès.

En collaboration avec la Lake Country Community Legal Clinic, le CASR représente un aîné autochtone qui a travaillé à titre de conseiller culturel au sein d'un pénitencier fédéral et qui a été victime de discrimination et de harcèlement. Le CASR a déposé un procès pour congédiement injustifié auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario, ainsi qu'une plainte en matière de droits de la personne auprès de la Commission canadienne des droits de la personne. Nous avons présenté avec succès une requête à la Cour supérieure de justice de l'Ontario pour obtenir des éléments de preuve importants du pénitencier qu'il avait retenus. Le procès et la plainte sont en cours.

GARANTIR L'ACCÈS À L'ASSURANCE-EMPLOI ET AU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA (RPC)

> Assurance-emploi

Dans l'affaire C.A. c. MNR, le CASR et la Clinique juridique francophone d'Ottawa se sont associés pour représenter une travailleuse migrante qui s'est vu refuser des prestations de maternité de l'assurance-emploi après



NOTRE TRAVAIL AU COURS DE L'EXERCICE 2019-2020

que l'Agence du revenu du Canada (ARC) a décidé que ses heures de travail n'étaient pas « assurables ».

L'ARC a également conclu qu'elle n'avait pas accumulé de cotisations au RPC pour la même raison. Nous avons interjeté appel de la décision auprès de l'ARC et, par conséquent, la cliente a reçu ses prestations de maternité dans leur intégralité et a pu accumuler des cotisations au RPC. Toutes les observations écrites dans l'affaire ont été fournies en français.

Le CASR continue de s'engager dans un plaidoyer systémique auprès du gouvernement et des partenaires communautaires en vue d'une réforme permanente du système d'assurance-emploi afin de le rendre plus accessible aux travailleurs en situation précaire et à faible salaire.

> Régime de pensions du Canada

Dans l'affaire R.B. c. MESD, le CASR a collaboré avec les Mississauga Community Legal Services pour représenter une personne à qui la division générale du Tribunal de la sécurité sociale a refusé des prestations d'invalidité du RPC. La division générale avait mal interprété une décision de la Cour fédérale rendue en 2005 sur le critère de handicap grave pour exclure l'exigence, dans l'affaire Villani, de tenir compte de facteurs du « monde réel », un argument que le ministre semble faire valoir dans les appels interjetés au titre du Programme de prestations d'invalidité du RPC. Le CASR a été autorisé à interjeter appel de cette décision devant la division d'appel du Tribunal de la sécurité sociale et a réglé l'affaire avec succès. Le client a ainsi reçu toutes ses prestations.

Dans l'affaire M.E. c. MESD, le CASR a collaboré avec les Mississauga Community Legal Services dans le cadre d'un appel devant le Tribunal de la sécurité sociale. L'appel portait sur le partage des crédits du RPC après la fin d'un mariage. L'ex-mari de la cliente a été abusif tout au long du mariage et a tenté d'abuser du processus d'audience pour éviter le partage des crédits. Nous avons préparé une observation écrite à l'intention du Tribunal pour faire valoir que l'appel devrait être accueilli sur la base du dossier écrit. Le Tribunal a accueilli notre appel et le client a pu avoir accès aux crédits du RPC pour la période pertinente.

Dans l'affaire R.S. c. MESD, le CASR a collaboré avec l'Industrial Accident Victims Group of Ontario pour représenter un travailleur agricole saisonnier qui a été grièvement blessé au travail au Canada et qui est retourné en Jamaïque. On a refusé sa demande de prestations d'invalidité du RPC au motif que son invalidité n'était pas jugée comme grave et persistante.



NOTRE TRAVAIL AU COURS DE L'EXERCICE 2019-2020

Nous avons interjeté appel de cette décision devant la division générale du Tribunal de la sécurité sociale et avons présenté des éléments de preuve et des observations lors d'une audience écrite. L'appel du CASR a été accueilli et le client s'est vu accorder toutes ses prestations.

> Mesures en réponse à la COVID-19

Lorsque la pandémie de COVID-19 a touché l'Ontario, nous avons reconnu l'importance accrue de la sécurité du revenu pour les collectivités à faible revenu que nous desservons. Sans un revenu suffisant pour faire face aux coûts plus élevés pendant une pandémie et pour avoir accès à des aliments sains et à un logement sécuritaire et stable, les gens courraient un risque plus élevé de maladie. Toutefois, la prestation d'urgence du gouvernement fédéral excluait de nombreux travailleurs à faible revenu et la grande majorité des bénéficiaires d'aide sociale, alors que le gouvernement provincial restait les bras croisés. Le CASR s'est engagé dans diverses initiatives de défense des intérêts, et continue d'y participer, pour combler les lacunes des programmes de prestations, plaider en faveur de conditions de travail sécuritaires et assurer la sécurité du revenu des Ontariens.

MÉMOIRES ET LETTRES DU CASR 2019-2020 (À L'ÉCHELLE PROVINCIALE ET FÉDÉRALE)

Présentations orales devant le comité des finances de l'Assemblée législative de l'Ontario dans le cadre du processus de consultation prébudgétaire de 2020

FORMATION, WEBINAIRES ET PRÉSENTATIONS DU CASR

Certains événements ont été présentés conjointement avec d'autres acteurs. Nous remercions tous nos coprésentateurs et saluons le travail qu'ils ont effectué.

> **Systeme de cliniques juridiques**

- Income Maintenance Update
- Dealing with Difficult Adjudicators and Bias
- Employment Insurance 101: Practice Basics and the Campaign for Reform
- Intersection of Human Rights, Employment and Workers Compensation Law
- Choice of Forum
- ODSP Case Preparation Training for Parkdale Student Caseworkers
- Social Assistance Law and Policy Update
- Combining Legal and Non-Legal Advocacy to Challenge Government Policies and Funding Cuts
- Various presentations at the Toronto Regional Clinic Training Conference

> **Communauté**

- Changes to income assistance programs in Ontario (101 for health care providers)
- Social Assistance and Community Organizing (Community Legal Issues course classroom presentation)
- Helping Patients with Work-Related Health Problems: Identifying Risks and Solutions (for health care providers)
- Planned TCB cancellation and ISAC's Charter challenge (at the Rights of Non-Status Women's Network Community Meeting)
- Webinar on income support programs available to migrant students (Migrant Workers Alliance for Change, Migrant Rights Network, Migrant Students United)

FINANCES

> Income Security Advocacy Centre Statement of Financial Position March 31, 2020

État de la situation financière

March 31, 2020

	Fonds d'administration \$	Fonds des débours judiciaires \$	Fonds des immobi- lisations \$\$\$\$	Fonds de l'OPICCO	Fonds du SCSA	Fonds des FISWG	Fonds de recherche autochtone \$\$	Fonds non lié à AJO	Total \$
ACTIFS									
Actifs courants									
Liquidités et quasi-espèces	69,394	71,870	---			--		-	141,264
TVH à recevoir	9,058	270	---			--		-	9,328
Dépenses prépayées	26,497	---				--		-	26,497
	104,949	72,140	-	-	-	-	-	-	177,089
Immobilisations*	--		4,618-		--		--		4,618
Total des actifs	104,949	72,140	4,618	-	-	-	-	-	181,707
PASSIFS									
Dettes courantes									
Comptes payables	77,516	---				--		-	77,516
Soldes créditeurs entre fonds (débitéur)	19,608	(205)	---			-	(2,000)	(17,403)	-
	97,124	(205)	-	-	-	-	(2,000)	(17,403)	77,516
SOLDE DES FONDS	7,825	72,3454	,618	--		-2	,000	17,403	104,191
Total des passifs et solde des fonds	104,949	72,140	4,618	-	-	-	-	-	181,707

REMARQUE : Ces renseignements constituent un état financier abrégé conforme aux états financiers vérifiés du Centre d'action pour la sécurité du revenu au 31 mars 2020. Les états financiers ont été préparés par les comptables professionnels agréés de la firme Hilborn LLP, en conformité avec les normes canadiennes généralement reconnues, et ces comptables ont exprimé une opinion sans restriction à l'égard de ces états financiers consolidés du rapport daté du 27 août 2020. Afin de mieux comprendre la situation financière de l'organisme et les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice en question, les états financiers abrégés doivent être lus à la lumière des états financiers vérifiés pertinents, qui sont disponibles sur demande.

FINANCIALS

> Income Security Advocacy Centre Statement of Operations and Funds Balance March 31, 2020

Situation financière (suite)

État des résultats et solde des fonds

March 31, 2020	Fonds d'administration	Fonds des débours judiciaires	Fonds des immobi- lisations	Fonds de l'Ontario Project for Interclinic Community Organizing	Fonds du Comité directeur de l'aide sociale	Fonds des groupes de travail de soutien aux revenus fédéraux	Fonds de recherche autochtone	Fonds non lié à AJO	Total
	\$\$		\$	\$	\$\$		\$	\$	\$
REVENUS									
Aide juridique Ontario									
- recettes directes	1,264,421	---				--		-	1,264,421
- recettes indirectes*	61,864	---				--		-	61,864
Autres revenus	2,812	372	-	8	-	-	-	500	3,692
	<u>1,329,097</u>	<u>372</u>	<u>-</u>	<u>8</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>500</u>	<u>1,329,977</u>
DÉPENSES									
Salaires	871,254	---				--		-	871,254
Avantages sociaux	133,745	---				--		-	133,745
Professional dues	12,911	---				--		-	12,911
Cotisations professionnelles	36,675	---				--		-	36,675
Communications	6,795	---				--		-	6,795
Hébergement	117,879	---				--		-	117,879
Équipement	2,977	---				--		-	2,977
Papeterie	17,173	---				--		-	17,173
Fournitures de bureau et services	21,079	---				--		-	21,079
Honoraire:	3,763	---				--		-	3,763
Versements indirects*	61,864	---				--		-	61,864
Consultation et service juridique	38,807	---				--		-	38,807
Débours judiciaires ⁸	-	7,27	---			--		-	7,278
Dépenses de projets	-	-		14,669	9,862	524	-	-	25,055
Amortissem	-	-	7,031	-	-	-	-	-	7,031
	<u>1,324,922</u>	<u>7,278</u>	<u>7,031</u>	<u>14,669</u>	<u>9,862</u>	<u>524</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1,364,286</u>
Excess of revenues over expenses (expenses over revenues)	4,175	(6,906)	(7,031)	(14,661)	(9,862)	(524)	-	500	(34,309)
Restitution du financement au ACLCO	-	-	-	(10,917)	(11,666)	(1,448)	--	-	(24,031)
Restitution du financement au Legal Aid Ontario	(139,500)	---				-	(3,000)	-	(142,500)
Solde des fonds, début de l'année financière	143,1507	9,251	11,649	25,578	21,5281	,972	5,000	16,903	305,031
Solde des fonds, fin de l'année financière	<u>7,825</u>	<u>72,345</u>	<u>4,618</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>2,000</u>	<u>17,403</u>	<u>104,191</u>

* REMARQUE : Aide juridique Ontario administre les fonds et verse les paiements au nom du CASR.

> **QUI NOUS SOMMES
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Membres de la communauté

Claudette Paul

Jan Richardson

Jenny Gullen (*présidente*)

Julia McNally (*trésorière*)

Opal Sparks (*vice-présidente*)

Sandi Bell

Sandra Parker (*secrétaire*)

Représentantes des cliniques régionales

Donna Eaton

Fay Moore

Kimberley Hurt

Norma MacKenzie

> **EMPLOYÉS**

Yola Grant, *Directrice exécutif*

Lily Manea, *Directrice de l'administration (jusqu'en mai 2019)*

Marie Chen, *Avocate-conseil à l'interne*

Jennefer Laidley, *Analyste en recherche et en politiques (jusqu'en juin 2019)*

Lorna Martin, *Réceptionniste et adjointe administrative*

Jackie Esmonde, *Avocate-conseil à l'interne*

Karin Baqi, *Avocate-conseil à l'interne*

Nabila Qureshi, *Avocate-conseil à l'interne*

Arash Ghiassi, *Avocate de la bourse Yale*

Leandra Matthie, *Assistante aux litiges*

David Bush, *Organisateur des droits des travailleurs (jusqu'en août 2019)*

liz walker, *Organisatrice provinciale (jusqu'en août 2019)*

Elena Koneva, *Chef de bureau*

> PARTENAIRES CLÉS

Nous remercions tout particulièrement le personnel du Centre ontarien de défense des droits des locataires pour son soutien durant cette année de transition.

> Nous sommes énormément reconnaissants à nos partenaires, mentionnés ci-dessous, et au soutien qu'ils nous fournissent :

Toutes les cliniques avec lesquelles nous avons co-conseillé en 2019-2020

- Centre ontarien de défense des droits des locataires
- Barbra Schlifer Commemorative Clinic
- Butterfly Asian and Migrant Sex Workers Network
- Campagne 2000 et Campagne 2000 Ontario
- Centre canadien de politiques alternatives - bureaux nationaux et ontariens
- Comité de l'assurance-emploi du Congrès du travail du Canada
- Chinese and Southeast Asian Legal Clinic
- Clinic Learning and Training Committee
- Bureau de ressources des cliniques Co-operative of Specialty Community Legal Clinics of Ontario
- Coalition Couleur de la pauvreté - Couleur du changement
- Groupes de travail sur l'assurance-emploi et le Programme de prestations d'invalidité du RPC
- Commissaire des travailleurs et travailleuses à l'assurance-emploi
- Fight for \$15 and Fairness
- Projet de justice Gladue
- Good Jobs for All Coalition
- Maytree
- Migrant Rights Network
- Migrant Workers Alliance for Change
- Membres bénéficiaires et organisations membres de la ODSP Action Coalition
- Ontario Coalition Against Poverty
- Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres
- Ontario for All
- Ontario Project for Inter-Clinic Community Organizing
- Groupes d'étude régionaux sur le droit du travail
- Groupes d'étude régionaux sur le maintien du revenu
- Social Assistance Action Committee
- Examen du Tribunal de la sécurité sociale
- South Asian Legal Clinic of Ontario
- St. Michael's Hospital Health Justice Initiative
- Comité directeur sur l'aide sociale
- Comité de formation et d'apprentissage de Toronto
- Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes
- Groupe d'action sur les droits des travailleurs
- Your Legal Rights, a project of CLEO



Income Security Advocacy Centre
1500 - 55 University Avenue
Toronto, ON M5J 2H7

Tel: 416-597-5820
Toll Free: 1-866-245-4072
Fax: 416-597-5821

Website: www.incomesecurity.org
Email: isac@lao.on.ca